



Assemblée générale

Distr. générale
13 juillet 2006
Français
Original : anglais

Soixante et unième session

Point 61 a) de la liste préliminaire*

Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international

Deuxième rapport du Groupe consultatif du Secrétaire général sur l'appui international au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

Note du Secrétaire général

Conformément au paragraphe 32 de la résolution 60/222 de l'Assemblée générale en date du 23 décembre 2005, le Secrétaire général a l'honneur de transmettre à l'Assemblée générale le rapport du Groupe consultatif sur l'appui international au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, intitulé « Des engagements aux résultats : aller de l'avant dans la mise en œuvre du NEPAD ».

* A/61/50 et Corr.1.



**Lettre d'envoi datée du 30 juin 2006, adressée
au Secrétaire général par le Président du Groupe
consultatif du Secrétaire général sur l'appui international
au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique**

Dans ma précédente lettre d'envoi, j'indiquais que le Groupe consultatif sur l'appui international au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique présenterait un rapport complémentaire en 2006. Le présent rapport, le deuxième, est la concrétisation de cette promesse. Il a pour thème « Des engagements aux résultats : aller de l'avant dans la mise en œuvre du NEPAD ». Tout en reconnaissant les progrès accomplis depuis l'année dernière, celui-ci souligne combien il est important de prendre des mesures visant à accélérer la mise en œuvre du NEPAD.

Au cours de l'année écoulée, la communauté internationale a pris des engagements significatifs pour appuyer le développement de l'Afrique. L'appui sans cesse croissant dont elle a fait preuve a imprimé un nouvel élan à l'action internationale en faveur de l'Afrique. Il s'agit maintenant de poursuivre sur cette lancée et de traduire les engagements pris en résultats concrets qui permettent aux gouvernements africains de faire avancer le programme du NEPAD, notamment en jetant des bases solides pour favoriser la croissance et le développement durables et équitables, la stabilité politique et la gouvernance démocratique.

Ces considérations sont à la base des travaux du Groupe consultatif. Le Groupe a ainsi établi un série de propositions visant à concrétiser les engagements pris par les partenaires de développement de l'Afrique et présenté d'autres mesures visant à renforcer l'élan. Les travaux du Groupe consultatif ont abouti à plusieurs conclusions importantes, en particulier lors des consultations tenues avec divers gouvernements et institutions en Afrique et dans d'autres régions. L'une de ces conclusions était l'assurance donnée par les gouvernements et les institutions des partenaires de développement de continuer d'apporter leur appui à l'Afrique. Si le Groupe consultatif a trouvé ces assurances encourageantes, il était néanmoins conscient que des efforts devront être faits sur divers fronts pour concrétiser ces engagements.

Malgré les progrès accomplis à ce jour, on ne saurait se reposer sur ses lauriers, au risque de briser l'élan. Aussi, les gouvernements africains et leurs partenaires de développement devraient-ils engager un dialogue soutenu et constructif et une action de large portée sur les priorités actuelles et nouvelles énoncées dans le programme de développement de l'Afrique.

Le système des Nations Unies restera un pilier important de l'appui international au NEPAD. Toutefois, pour qu'il soit un partenaire crédible et efficace dans la mise en œuvre du NEPAD, celui-ci doit revoir et renforcer ses méthodes de travail, notamment le cadre de coordination et de collaboration en appui au NEPAD. Il sera en particulier utile pour le système des Nations Unies d'élaborer un cadre intégré pour appuyer la Commission de l'Union africaine, qui prévoit un appui au programme du NEPAD.

Le renforcement de l'appui de la communauté internationale et des gouvernements africains au développement du secteur privé en Afrique demeure une priorité importante. Cette tâche est d'autant plus urgente qu'il est généralement

admis que le secteur privé est un acteur clef de la mise en œuvre du NEPAD. De nombreux programmes et projets du NEPAD ne verraient pas le jour sans la participation active du secteur privé ou, quoi qu'il en soit, certaines formes de partenariats entre les secteurs public et privé. Au cours du dialogue avec les représentants du secteur privé en Afrique, on a privilégié la création d'un environnement favorable à la croissance des entreprises privées nationales et à la mise en place d'initiatives particulières destinées à encourager l'investissement étranger en Afrique. L'appui au secteur privé doit aller de pair avec une plus grande ouverture sur la société civile et le grand public afin de les sensibiliser davantage au NEPAD et de leur donner le sentiment d'en être parties prenantes.

Tout en étant conscient qu'il a pour mandat de promouvoir l'appui international au NEPAD, le Groupe consultatif reconnaît que cet appui ne produira les effets escomptés que si les programmes du NEPAD sont mis en œuvre avec efficacité, s'ils font l'objet d'un large consensus au niveau régional et si les responsabilités en matière d'élaboration et d'exécution de ces programmes sont clairement définies entre la Commission de l'Union africaine et le secrétariat du NEPAD. Le présent rapport fait ressortir un certain nombre de questions que les dirigeants africains doivent aborder si l'on veut atteindre ces objectifs.

Le suivi est essentiel pour veiller à ce que les engagements pris soient pleinement tenus. Un suivi efficace et l'établissement de rapports périodiques sont d'une importance cruciale, compte tenu notamment de la multiplicité des initiatives en faveur de l'Afrique et des engagements pris à cet égard. Le suivi devrait être axé aussi bien sur les engagements spécifiques que sur leurs résultats concrets. Le Groupe consultatif est conscient qu'un certain nombre de mécanismes ou processus de suivi ont été mis en place en vue de surveiller les progrès enregistrés s'agissant des engagements pris à l'égard de l'Afrique ces dernières années. Cette évolution est saine. Cela étant, l'Assemblée générale a l'avantage structurel d'être plus universelle et plus représentative. C'est la raison pour laquelle le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, chargé de suivre les progrès accomplis en ce qui concerne l'appui de la communauté internationale et la mise en œuvre du NEPAD et de faire rapport à ce sujet aux réunions intergouvernementales qui se tiennent au Siège de l'ONU, revêt une telle importance; c'est aussi pourquoi le Bureau doit être renforcé pour qu'il puisse efficacement jouer ce rôle.

Le Groupe consultatif se félicite de l'appui financier apporté par les Gouvernements danois et norvégien, qui a permis de financer les visites de consultation du Groupe (voir la liste à l'annexe II).

Je tiens également à exprimer, au nom du Groupe consultatif, nos remerciements aux fonctionnaires du Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique pour l'appui remarquable qu'ils ont apporté sur les plans logistique et administratif et en matière de recherche.

Le Groupe a été créé pour vous prêter conseils sur les mesures visant à promouvoir l'appui international au NEPAD. Son mandat de deux ans expire en 2006. Le présent rapport est le dernier que le Groupe vous présentera. Je saisis cette

occasion pour remercier le Secrétaire général de m'avoir permis d'exercer les fonctions de Président du Groupe consultatif et les membres du Groupe de leur participation active et de leur dévouement.

Le Président du Groupe consultatif
du Secrétaire général sur l'appui international
au Nouveau Partenariat
pour le développement de l'Afrique
(*Signé*) Emeka **Anyaku**

**Deuxième rapport du Groupe consultatif
du Secrétaire général sur l'appui international
au Nouveau Partenariat pour le développement
de l'Afrique**

**Des engagements aux résultats : aller de l'avant
dans la mise en œuvre du NEPAD**

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Le NEPAD et l'appui international	6
II. Maintenir l'élan suscité par les engagements internationaux.	7
A. Engagements en matière d'aide et efforts déployés pour améliorer l'efficacité de l'aide	7
B. Annulation de la dette.	9
C. Libéralisation du commerce.	10
D. Le Plan d'action conjoint	10
III. Mesures adoptées par les pays africains pour renforcer le soutien international	11
A. Problèmes institutionnels	11
B. Renforcement des partenariats	12
C. Mobilisation et sensibilisation	14
IV. Essence du soutien des Nations Unies en faveur du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique.	15
A. Amélioration de la coordination des activités du système des Nations Unies à l'appui du NEPAD	15
B. Resserrement de la collaboration entre les organismes et institutions du système des Nations Unies et la Commission de l'Union africaine, y compris le programme du NEPAD	15
C. Renforcement des moyens d'action du système des Nations Unies	16
V. Suivi de la mise en œuvre	16
A. Importance du suivi	16
B. Renforcement du processus de suivi	17
VI. Recommandations	18
Annexes	
I. Membres du Groupe consultatif	20
II. Réunions et consultations tenues par le Groupe consultatif.	22

I. Le NEPAD et l'appui international

1. Le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) est un processus, dont l'Afrique a la maîtrise et la direction, qui reflète la conception et la conviction communes des dirigeants africains, à savoir éliminer la pauvreté et conduire leur pays, tant à titre individuel que collectif, sur la voie de la croissance et du développement durables. Ces objectifs coïncident parfaitement avec les engagements pris par la communauté internationale de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement, notamment celui consistant à réduire de moitié l'extrême pauvreté d'ici à 2015. Cet objectif est à la base de la principale promesse du NEPAD, à savoir assurer le renouveau et le développement socioéconomiques de l'Afrique. S'inscrivant dans ce cadre, le NEPAD vise à atteindre une croissance moyenne du produit intérieur brut réel de 7 %.

2. Pour la première fois, un cadre de développement pour l'Afrique est devenu un point de ralliement pour l'appui de la communauté internationale à l'Afrique et le fondement d'un nouveau partenariat avec la région. La notion de partenariat consacrée dans le NEPAD est l'un des points forts de l'initiative et comporte plusieurs éléments. Le NEPAD privilégie le partenariat entre les gouvernements africains et leurs partenaires de développement et entre les gouvernements et leur population, y compris le secteur privé et la société civile. Le NEPAD est donc l'expression d'un consensus de plus en plus large, à savoir que le processus de développement est un effort associant de nombreuses parties prenantes.

3. Le NEPAD, qui a suscité un appui international important pour l'Afrique, marque la ferme volonté des dirigeants africains d'imprimer un nouvel élan au développement d'une région traumatisée par de nombreuses années de conflit, l'instabilité politique et presque deux décennies de mauvais résultats économiques.

4. Le développement de l'Afrique a figuré au premier rang des priorités internationales en 2005 et notamment à l'ordre du jour du sommet annuel du Groupe des Huit (G-8) tenu à Gleneagles (Écosse) en juillet. Il a occupé une place de premier plan dans le Document final du Sommet mondial, adopté par l'Assemblée générale dans sa résolution 60/1 du 16 septembre 2005. En outre, plusieurs rapports, dont le premier rapport du Groupe consultatif (A/60/85), ont présenté en détail les besoins de l'Afrique et les meilleurs moyens pour la communauté internationale d'y répondre de manière efficace. Ces manifestations de haut niveau, associées à la mobilisation de l'opinion publique internationale en faveur de l'Afrique, ont contribué à l'élan suscité en faveur du développement de l'Afrique.

5. Dans son premier rapport, le Groupe consultatif a évoqué la nouvelle chance pour l'Afrique, rendue possible par une convergence des engagements pris par les dirigeants africains dans le cadre du NEPAD en faveur du renouveau économique, social et politique en Afrique et l'appui de la communauté internationale à cet effort. L'évolution prometteuse observée l'année écoulée témoigne du nouvel élan en faveur du développement de l'Afrique. Il revient aux dirigeants africains et aux partenaires de développement de l'Afrique de saisir l'occasion ainsi offerte en traduisant leurs promesses d'appui en mesures concrètes.

6. La mise en œuvre effective des priorités du NEPAD est indispensable pour qu'il tienne ses promesses. Le programme d'action du NEPAD comporte une série de priorités propres à contribuer, de façon tangible, au rétablissement de la stabilité et de la croissance dans les pays où celles-ci ont été mises à mal par des conflits, à

soutenir la consolidation de la paix et les réformes économiques après des conflits et à renforcer la démocratie et le développement dans les pays où ils sont naissants. Les principales priorités du Partenariat sont les suivantes : la bonne gouvernance, y compris la gestion et le règlement des conflits, le développement des infrastructures, les technologies de l'information et des communications, l'agriculture, l'environnement, la mise en valeur des ressources humaines (santé et éducation), et la science et la technique. C'est pour ces domaines essentiels que les pays africains ont demandé à la communauté internationale une assistance sous diverses formes : aide, allègement de la dette, accès aux marchés, investissement et assistance technique.

7. Le Groupe consultatif a pour tâche principale de recommander au Secrétaire général des mesures et des actions visant à aider l'Afrique à mobiliser un appui international en faveur du NEPAD.

8. Le reste du présent rapport s'articule comme suit : la section II est consacrée aux mesures à prendre pour maintenir l'élan suscité par les engagements internationaux; la section III analyse les mesures prises en Afrique en vue de renforcer l'appui international; la section IV examine des questions relatives au renforcement de l'appui de l'ONU au NEPAD; la section V analyse le suivi de la mise en œuvre; et la section VI présente les recommandations du Groupe.

II. Maintenir l'élan suscité par les engagements internationaux

9. Désignée « Année de l'Afrique », l'année 2005 a été marquée par un appui et un engagement fermes de la communauté internationale en faveur du développement de l'Afrique, comme en témoignent diverses mesures et activités, y compris l'établissement de rapports. S'agissant de ce dernier point, outre le premier rapport du Groupe, il y a eu les rapports du Projet objectifs du Millénaire (A/59/727) et de la Commission pour l'Afrique¹. Le sommet de Gleneagles et le Sommet mondial de 2005 ont à nouveau réaffirmé leur appui au développement de l'Afrique. Le défi majeur que doivent maintenant relever l'Afrique et la communauté internationale consiste à maintenir l'élan suscité en 2005 en concrétisant les engagements en 2006 et les années suivantes.

A. Engagements en matière d'aide et efforts déployés pour améliorer l'efficacité de l'aide

10. La tendance à l'augmentation de l'aide publique au développement (APD) de l'Afrique s'est poursuivie en 2004-2005. Conformément aux engagements pris à la Conférence de Monterrey d'affecter au moins la moitié de l'augmentation de l'APD à l'Afrique d'ici à 2006, les pays du G-8 ont accru leur aide au continent d'environ 6 milliards de dollars des États-Unis au cours de la période 2001-2004. Si l'on se fonde sur les données préliminaires relatives aux montants versés en 2005, les membres du G-8 et les autres donateurs membres du Comité d'aide au développement (CAD) devront intensifier leurs efforts pour atteindre le niveau de

¹ *Our Common Interest: The Report of the Commission for Africa* (2005). Voir <<http://www.commissionforafrica.org>>.

50 milliards de dollars supplémentaires par an en termes réels entre 2004 et 2010, l'augmentation des versements à l'Afrique s'élevant à 25 milliards de dollars pendant la même période, conformément aux recommandations formulées dans les rapports de la Commission pour l'Afrique et du Projet objectifs du Millénaire.

11. En mai 2005, l'Union européenne a décidé de doubler son APD entre 2006 et 2010 et de consacrer au moins 50 % de cette augmentation à l'Afrique. Plus précisément, après avoir atteint le ratio global aide publique au développement/revenu national brut (RNB) d'environ 0,35 % en 2005, l'Union européenne est en voie d'atteindre en 2006 l'objectif fixé, soit 0,39 %, conformément aux engagements pris à Monterrey². En mai 2005, tout en confirmant sa détermination à atteindre l'objectif collectif de 0,7 % du ratio APD/RNB d'ici à 2015, l'Union européenne est convenue de fixer un nouvel objectif collectif, 0,56 %, à atteindre d'ici à 2010, ce qui se traduirait par une augmentation de l'APD de 20 milliards d'euros entre 2006 et 2010. Parmi les pays européens, seuls la Norvège, le Luxembourg, le Danemark, la Suède et les Pays-Bas ont atteint l'objectif fixé, soit 0,7 %.

12. Le Japon a décidé d'augmenter de 10 milliards de dollars le montant total de son aide publique au développement durant la période 2005-2009 tout en doublant son aide à l'Afrique entre 2005 et 2008. Au titre de son « Initiative Santé et développement pour l'Afrique », lancée en juin 2005, le Japon verserait 5 milliards de dollars des États-Unis au cours de la période 2005-2009. En outre, en partenariat avec la Banque africaine de développement (BAD), le Japon a proposé une facilité d'un montant de 1,2 milliard de dollars à verser sur cinq ans visant à renforcer l'assistance au secteur privé (ARSP). Après avoir triplé le montant de leurs décaissements nets à l'Afrique durant la période 2000-2004, les États-Unis d'Amérique entendent doubler leur aide à l'Afrique subsaharienne entre 2004 et 2010. Le Canada continue d'augmenter le niveau de son APD de 8 % par an de manière à doubler son aide entre 2001 et 2010, la moitié de l'augmentation allant aux pays africains³. Même s'il est difficile d'obtenir des informations très complètes sur le montant de leur aide et sur leurs engagements, les principaux nouveaux pays à économie de marché, comme la Chine et l'Inde, ont commencé à jouer un rôle dans l'aide au développement en Afrique.

13. Néanmoins, il existe une inquiétude croissante quant à la nature des chiffres relatifs à l'aide au développement rendus publics, lesquels pourraient comporter des éléments ne correspondant pas à de véritables transferts de ressources pour le développement⁴. D'après les propres calculs de la coalition formée d'ONG européennes, près d'un tiers de l'APD déclarée par l'Union européenne en 2005 n'englobait pas les ressources nouvelles destinées à la réduction de la pauvreté dans les pays en développement. Un montant important des dépenses au titre de l'aide publique a été affecté au financement de la construction de logements destinés aux réfugiés en Europe, et à l'annulation de la dette bien qu'il ait été indiqué dans

² Voir *Rapport de la Conférence internationale sur le financement du développement, Monterrey (Mexique), 18-22 mars 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.02.II.A.7), annexe II.

³ Ce qui reviendrait à un doublement de son aide à l'Afrique entre 2003-2004 et 2008-2009.

⁴ Hetty Kovach et Alex Wilks, *EU aid: Genuine Leadership or Misleading Figures? An Independent Analysis of European Governments' Aid Levels* (Joint European NGO Report (Bruxelles, European Network on Debt and Development, 2006). À consulter à <<http://www.eurodad.org>>.

l'accord conclu dans le cadre du Consensus de Monterrey que l'annulation de la dette devrait venir s'ajouter à l'APD.

14. Dans la résolution 60/1, le Sommet mondial de 2005 a confirmé l'engagement pris par la communauté mondiale de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015. Il a notamment demandé l'adoption, d'ici à 2006, et la mise en œuvre de stratégies globales de développement national, y compris une augmentation substantielle de l'aide à l'Afrique qui soit de meilleure qualité et assortie de délais plus longs, et a reconnu qu'il était utile de mettre en place des sources de financement innovantes de projets de développement (comme la Facilité de financement internationale ou la taxe internationale sur le kérosène), en particulier dans le secteur de la santé. La Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (CITDA) a attiré l'attention sur le fait que l'accroissement du commerce et de l'investissement entre l'Afrique et le Japon contribuerait de manière significative à la mise en œuvre du NEPAD et que la réduction de la pauvreté est un objectif important de la coopération entre l'Asie et l'Afrique.

15. Outre l'augmentation de l'aide à l'Afrique, des progrès ont été accomplis pour ce qui est d'améliorer la qualité et l'efficacité de l'aide au NEPAD dans le cadre des trois initiatives suivantes :

a) La Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement⁵ a invité à redoubler d'efforts, par des engagements spécifiques, pour aligner l'aide des donateurs sur les stratégies de développement des pays partenaires, harmoniser les procédures opérationnelles des donateurs, gérer l'aide en mettant l'accent sur les résultats obtenus en matière de développement et renforcer la responsabilité mutuelle pour la mise en œuvre des engagements relatifs à l'efficacité de l'aide;

b) Le rapport conjoint du Comité d'aide au développement/Organisation de coopération et de développement économiques (CAD/OCDE) et de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) sur le premier examen mutuel de l'efficacité du développement a souligné l'importance de la responsabilité mutuelle et la nécessité de renforcer les systèmes d'acheminement et de gestion de l'aide, tant ceux des donateurs que ceux des pays africains;

c) Le Forum du partenariat pour l'Afrique axera ses travaux sur le suivi et l'accélération de la mise en œuvre des engagements et l'examen des progrès réalisés par tous les partenaires en jeu (à savoir, le G-8, l'OCDE et les autres partenaires de développement).

B. Annulation de la dette

16. En juillet 2005, le sommet de Gleneagles a approuvé l'Initiative multilatérale pour l'allègement de la dette tendant à annuler la totalité de la dette de 14 pays africains participant à l'Initiative pour les pays pauvres très endettés (PPTE) due au Fonds monétaire international, à l'Association internationale de développement, et au Fonds africain de développement.

17. En raison de l'accent mis sur la pauvreté en Afrique en 2005, les pays du G-8 se sont penchés sur la question de la dette du Nigéria, pays le plus peuplé du

⁵ CAD/OCDE, Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide, Paris, 28 février-2 mars 2005.

continent et où 95 millions de personnes vivent dans la pauvreté. À la suite de l'accord du Club de Paris signé en octobre 2005, le Nigéria est autorisé à bénéficier d'une annulation de la dette à hauteur d'un montant d'environ 18 milliards de dollars des États-Unis, soit 60 % de la dette éligible d'environ 30 milliards de dollars due aux créanciers du Club de Paris, un règlement des arriérés de 6,3 milliards de dollars et un montant supplémentaire de 6,1 milliards de dollars au titre du rachat de dette. En outre, certains créanciers membres du G-8, dont le Canada, la France, le Japon, le Royaume-Uni et la Russie, ont poursuivi leur politique qui consiste à accepter de manière sélective d'annuler la dette de certains pays africains au-delà des conditions fixées dans l'Initiative PPTE.

C. Libéralisation du commerce

18. Lors des négociations commerciales de la Conférence ministérielle de Hong Kong en décembre 2005, il a été convenu de supprimer les subventions à l'exportation sur les produits agricoles d'ici à la fin de 2013. En outre, les États-Unis, le Japon et l'Union européenne se sont engagés à accorder un accès aux marchés en franchise de droits et sans contingents à 97 % des produits des 50 pays les moins avancés d'ici à 2008, exception faite de quelque 300 produits sensibles (comme le sucre et le riz) qui intéressent particulièrement les pays africains. Des progrès ont été accomplis en ce qui concerne le coton; des engagements ont ainsi été pris pour éliminer les subventions à l'exportation d'ici à 2006 et les pays africains auront librement accès aux marchés du coton dans les pays développés⁶. Toutefois, même si les États-Unis et l'Union européenne ont promis de réduire les subventions internes pour le coton, aucune date précise n'a été fixée. Le Groupe consultatif regrette que les négociations commerciales de Hong Kong n'aient pas permis d'atteindre le niveau de progrès souhaité.

D. Le Plan d'action conjoint

19. Le sommet du G-8 de Gleneagles a approuvé la proposition tendant à renforcer le Forum du Partenariat pour l'Afrique, lequel a été établi afin d'élargir le partenariat entre l'Afrique et les pays développés pour appuyer le NEPAD, en y associant à la fois les membres du G-8 et les autres partenaires de développement. Le renforcement du Forum a créé les conditions nécessaires à l'approfondissement du partenariat entre l'Afrique et ses partenaires en augmentant le nombre de ses membres en élargissant son mandat, en le chargeant d'élaborer un plan d'action conjoint, en intégrant la perception et les capacités tant des pays africains que des partenaires de développement, et en faisant en sorte que les engagements soient respectés en temps voulu. Le plan d'action conjoint regroupe les engagements pris par les pays africains et les partenaires de développement, énoncés dans le NEPAD et les programmes de l'Union africaine, le plan d'action du G-8 pour l'Afrique⁷, et ceux qui ont été pris au sommet de Gleneagles et au Sommet mondial de 2005. Le plan d'action conjoint approuvé récemment contient des points de repère clairs ainsi qu'un calendrier précis et permet de suivre les progrès accomplis et de rendre

⁶ Les États-Unis ont approuvé récemment la suppression des subventions à l'exportation pour le coton d'ici à août 2006.

⁷ Adopté par le Sommet du G-8 à Kananaskis (Canada), le 27 juin 2002.

compte de la concrétisation des engagements mutuels. Les objectifs premiers sont de réaffirmer la vision commune d'un partenariat s'articulant autour de l'appropriation par l'Afrique du processus de développement, de permettre de suivre les progrès réalisés et d'obliger les membres à rendre compte de leurs engagements précédents, et d'accélérer la mise en œuvre d'initiatives conjointes. La responsabilité mutuelle et les questions intersectorielles doivent faire partie du suivi et de l'établissement de rapports⁸.

III. Mesures adoptées par les pays africains pour renforcer le soutien international

20. Tout en sachant que l'une de ses attributions est de susciter un soutien international en faveur du NEPAD, le Groupe consultatif est également convaincu que ce soutien ne pourra produire les résultats escomptés que si la mise en œuvre effective du NEPAD repose sur un consensus régional dynamique autour de ces programmes : nette délimitation des responsabilités de la Commission de l'Union africaine et du secrétariat du NEPAD dans l'élaboration et l'exécution des programmes; renforcement de la mobilisation collective en Afrique.

A. Problèmes institutionnels

21. L'Afrique doit insister pour que la communauté internationale adopte des mesures allant dans le sens du respect de ses engagements en clarifiant, sans tarder, les rapports institutionnels entre la Commission de l'Union africaine et le secrétariat du NEPAD. Les consultations que les membres du Groupe consultatif ont eues avec diverses institutions (voir annexe II) ont permis de relever plusieurs inconvénients découlant de la non-intégration pleine et entière du secrétariat du NEPAD à la Commission de l'Union africaine, dont :

a) Une confusion de plus en plus grande en ce qui concerne les tâches et programmes prévus au titre du soutien des activités menées par la Commission et par le secrétariat;

b) La mauvaise utilisation des modestes ressources disponibles au moment où les donateurs bilatéraux et multilatéraux les dispersent entre divers programmes régionaux pour répondre aux exigences antagoniques de la Commission et du secrétariat;

c) Les fréquents chevauchements entre les programmes respectifs, qui aboutissent à des produits et à des résultats moins probants.

22. Le Groupe consultatif sait que la période transitoire de trois ans, prévue pour assurer l'intégration du secrétariat du NEPAD à la Commission de l'Union africaine en vertu de la décision de Maputo adoptée par le Conseil exécutif de l'Union africaine en juillet 2003, arrive à échéance cette année. Les dirigeants africains doivent élaborer un cadre approprié techniquement cohérent pour résoudre la question des rapports primordiaux entre la Commission de l'Union africaine et le secrétariat du NEPAD. Tout accord conclu entre l'UA et le secrétariat du NEPAD

⁸ Communiqué de la sixième réunion du Forum du Partenariat pour l'Afrique, tenue à Maputo les 4 et 5 mai 2006.

devra contribuer au renforcement des capacités institutionnelles de la Commission de l'UA, tout en préservant l'identité de marque réelle du NEPAD.

23. Parallèlement, les institutions régionales que sont l'Union africaine, la Banque africaine de développement et la Commission économique pour l'Afrique et les institutions sous-régionales que sont les communautés économiques régionales, devront prendre des mesures visant à promouvoir la mise en œuvre du NEPAD. Il faudra obligatoirement renforcer les moyens d'action des communautés économiques régionales et leur fournir les ressources humaines et financières dont elles ont besoin. Le renforcement de ces communautés passe par un recensement des groupements régionaux existants pour en rationaliser les activités et éviter autant que faire se peut, tout chevauchement en ce qui concerne leur composition et leurs programmes.

B. Renforcement des partenariats

24. Le renforcement des partenariats est indispensable à la bonne mise en œuvre du NEPAD. Les partenariats se situent à plusieurs niveaux et doivent être établis entre les divers pays africains, les communautés économiques régionales, la Commission de l'Union africaine, la Banque africaine de développement et la Commission économique pour l'Afrique. Comme cela a déjà été souligné dans le premier rapport (A/60/856), il faut que le partenariat entre les gouvernements, le secteur privé et la société civile soit également renforcé.

25. La mise en œuvre du NEPAD nécessitant l'adoption d'une approche multipartite coordonnée, les principales parties prenantes devront y prendre une part active : à savoir les ministères clefs, les communautés économiques régionales, le secteur privé, la société civile et les institutions africaines de financement du développement. Toutes les parties prenantes devront donc avoir accès aux informations relatives à la mise en œuvre du NEPAD et leurs mécanismes de participation être élargis et renforcés pour assurer une concertation et des consultations multipartites dignes de ce nom à tous les niveaux (continental, régional et national).

26. Les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) et les stratégies de développement national doivent tenir compte des priorités du NEPAD (voir par. 6). Si de nombreux pays africains ont fait des progrès appréciables dans ce domaine, d'autres devront s'attacher à améliorer le fonctionnement des mécanismes de coordination de la mise en œuvre du NEPAD chez eux, en se dotant de bureaux/centres de liaison du NEPAD, en veillant à ce que le flux et la coordination de l'information soient assurés, en intégrant les activités et priorités du NEPAD dans leurs plans nationaux et en suscitant des débats au niveau national. Les ministères, et surtout celui des finances, doivent prendre une part plus active au processus de mise en œuvre. Il importe également d'associer plus étroitement les parlements aux débats nationaux sur le NEPAD.

27. **Secteur privé (local et étranger).** Comme l'a souligné le Groupe consultatif dans son premier rapport (A/60/85), un secteur privé local dynamique constitue un véritable moteur de croissance de poids et une importante source d'emplois en Afrique, surtout quand on sait la contribution majeure que les entreprises du secteur privé informel apportent aux économies africaines. Pour qu'elle puisse soutenir sa croissance et accélérer son développement, l'Afrique devra accorder un rang de

priorité élevé à l'instauration d'un cadre favorable au développement du secteur privé. Certes, les entreprises de ce secteur établissent des partenariats avec les gouvernements à l'échelle du continent par le biais du Groupe du NEPAD chargé du secteur des entreprises, mais il importe également que soient créés, au niveau national, des mécanismes efficaces lui permettant de participer à la mise en œuvre du NEPAD. Les formes de soutien les plus avantageuses du secteur privé consistent notamment à favoriser l'accès à des capitaux à court et à long terme (dont le microcrédit); l'aménagement d'infrastructures; et l'instauration d'un cadre macroéconomique et politique stable.

28. Dans le cadre de leur concertation avec le Groupe consultatif, les représentants du secteur privé ont beaucoup insisté sur l'instauration d'un cadre favorable à la croissance du secteur privé local et sur l'élaboration de programmes spéciaux visant à promouvoir des opportunités d'investissement dans le continent, ce qui nécessiterait une collaboration entre les pouvoirs publics, les groupes du secteur privé et les institutions financières internationales. Les gouvernements devraient en outre adopter des règles et des dispositions commerciales susceptibles d'égaliser les chances des entreprises nationales et étrangères.

29. S'il est vrai qu'il incombe au Gouvernement d'améliorer le climat politique en vigueur, il n'en demeure pas moins que le secteur privé se doit pour sa part de prendre un peu plus souvent l'initiative de régler les problèmes. Le secteur privé doit s'attacher à diversifier ses activités, notamment en fabriquant des produits à plus grande valeur ajoutée, et à redoubler d'efforts pour intégrer la chaîne d'approvisionnement. Les entreprises du secteur privé doivent également améliorer leur productivité et leur compétitivité, tout comme le secteur privé doit mieux s'employer à créer des liens et des partenariats avec des investisseurs étrangers et entre de grandes, petites et moyennes entreprises en Afrique, qui seraient mutuellement avantageux du point de vue du transfert de compétences et de technologies et de la création de nouvelles opportunités commerciales.

30. Il faut également pousser de nouveaux acteurs, en l'occurrence, les sociétés multinationales qui mènent des activités en Afrique, à s'intéresser au NEPAD et les y encourager en leur offrant la possibilité de participer activement à sa mise en œuvre à l'aide de mesures d'incitation adéquates. Les gouvernements africains doivent veiller à ce que les entreprises du secteur privé, notamment les sociétés multinationales, se montrent socialement responsables en intégrant des volets sociaux et environnementaux à leurs pratiques et activités commerciales.

31. **Société civile.** Les organisations de la société civile pourraient jouer un rôle primordial en sensibilisant les populations à l'importance des objectifs du NEPAD et en les faisant participer davantage à leur réalisation. Une population mieux sensibilisée serait un moyen de contraindre les gouvernements à tenir leurs engagements et à se conformer aux plans établis. On constate que de plus en plus d'efforts sont faits pour consulter la société civile et la faire participer à la mise en œuvre du NEPAD, encore que la nature et la portée de cette participation varient considérablement. Il importe donc de raffermir l'engagement de la société civile dans les pays où elle a été en reste. Les gouvernements de ces pays doivent reconnaître la légitimité de sa participation au processus du NEPAD et engager un dialogue soutenu avec ces acteurs. Parallèlement, ses organisations de la société civile doivent jouer un rôle plus dynamique dans la mise en œuvre du NEPAD. La participation de la société civile à la mise en œuvre du NEPAD est tout de même

limitée par un manque de moyens auquel les structures du NEPAD mises en place, au niveau national, doivent aider à remédier.

C. Mobilisation et sensibilisation

32. Près de cinq ans après l'adoption du NEPAD, on constate que ses buts et objectifs sont de mieux en mieux connus du grand public en Afrique et hors du continent, ainsi que des médias. En revanche, les gouvernements africains, la Commission de l'UA et le secrétariat du NEPAD doivent faire un plus grand travail de communication et de mobilisation. Ces campagnes de communication et de mobilisation auraient un triple objectif : susciter auprès du public africain et étranger une plus grande prise de conscience de l'importance du NEPAD et un plus vif intérêt à son égard; mobiliser tous les groupes de parties prenantes pour l'action et rendre compte des progrès accomplis dans la mise en œuvre du NEPAD et des résultats positifs obtenus sur le terrain. Ce dernier point est très important dans la mesure où le plus grand atout du Partenariat est de montrer que la mise en œuvre du NEPAD se poursuit réellement. C'est en cela que le suivi des progrès réalisés et l'échange des résultats du suivi avec l'ensemble des parties prenantes revêtent un caractère primordial.

33. Les activités de plaidoyer en faveur du NEPAD doivent constituer une tâche pressante pour les gouvernements africains, la Commission de l'Union africaine et le secrétariat du NEPAD, avec l'appui d'autres partenaires, d'où la nécessité de renforcer les moyens d'action des principales parties prenantes à ce titre. D'autres efforts doivent tendre également à faire des médias une partie prenante et un partenaire de taille. Jusqu'ici, les médias se sont surtout intéressés à de grandes manifestations telles que les sommets et les déclarations de chefs d'État, ce qui n'incite pas le grand public à se sentir concerné. S'ils sont bien mobilisés, les médias pourraient jouer un rôle primordial en informant le public et en l'intéressant au NEPAD.

34. Les trois principales parties prenantes engagées dans la mise en œuvre du NEPAD, à savoir les gouvernements africains, la Commission de l'Union africaine et le secrétariat du NEPAD, doivent s'employer activement à établir des relations avec la presse africaine et internationale, notamment pour combattre les préjugés à l'égard de l'Afrique. Les projets menés à bien et les pratiques optimales suivies dans le cadre du Partenariat, ainsi que les rapports du Mécanisme d'évaluation intra-africaine axés sur la bonne gouvernance devant être publiés ultérieurement seraient utiles à cet égard. Les trois principales parties prenantes doivent également faire preuve de plus d'initiative en organisant régulièrement des rencontres avec les médias et en s'assurant qu'ils ont mieux accès aux personnes et aux informations qu'il faut. Les relations avec les médias devraient s'inscrire dans le cadre de la stratégie globale de communication et de mobilisation.

IV. Essence du soutien des Nations Unies en faveur du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

35. Le système des Nations Unies continuera à être un important pilier du soutien international en faveur de la mise en œuvre du NEPAD et à jouer un rôle de tout premier plan dans le financement des programmes du NEPAD et dans la poursuite de l'aide à la communauté internationale au développement de l'Afrique. Le Groupe consultatif estime qu'un système des Nations Unies très performant en Afrique et soucieux de contribuer à cet effort, doit s'attaquer à trois problèmes interdépendants : mieux coordonner ses activités d'appui au NEPAD; resserrer la collaboration entre les organismes et la Commission de l'Union africaine, notamment le programme du NEPAD; et se doter de meilleurs moyens de soutenir le NEPAD. Les problèmes susmentionnés ont été soulignés lors des consultations que les membres du Groupe consultatif ont tenues avec la Commission de l'Union africaine, la CEA et d'autres organismes du système des Nations Unies basés à Addis-Abeba et lors de celles tenues dans d'autres capitales (voir annexe II).

A. Amélioration de la coordination des activités du système des Nations Unies à l'appui du NEPAD

36. Les réunions de consultation régionales des organismes des Nations Unies présents en Afrique constituent le mécanisme de coordination actuel permettant d'appuyer le NEPAD. Les arrangements établis présentement pour assurer la coordination entre les organismes et institutions des Nations Unies offrent bien des avantages. En vertu de ces arrangements, le NEPAD fait office de cadre organisationnel pour les activités entreprises par les entités du système des Nations Unies en Afrique, définit un objectif commun dans le cadre d'une action concertée et fournit de meilleures perspectives de coopération. Des progrès notables ont été enregistrés dans les secteurs où les organismes se sont attachés à élaborer des programmes sectoriels du NEPAD et où les organismes compétents ont bénéficié d'une franche collaboration. C'est le cas des secteurs des ressources en eau, de l'agriculture, du développement des infrastructures et de l'environnement. Cela dit, le fonctionnement du mécanisme de coordination axé sur les consultations régionales et les groupes thématiques gagnerait à être amélioré, notamment la tenue de réunions plus fréquentes permettant d'échanger des données d'information et d'élaborer des programmes communs.

B. Resserrement de la collaboration entre les organismes et institutions du système des Nations Unies et la Commission de l'Union africaine, y compris le programme du NEPAD

37. La Commission de l'Union africaine et les entités du système des Nations Unies savent à quel point ils ont besoin de renforcer leur collaboration. La nature élargie et multiforme de cette coopération devrait aboutir à la mise en place d'un mécanisme de consultation entre le système des Nations Unies et la Commission de l'Union africaine. S'il est vrai que les entités du système des Nations Unies

demeurent déterminées à soutenir la Commission de l'Union africaine et le secrétariat du NEPAD, il n'en reste pas moins que la non-intégration pleine et entière du secrétariat à la Commission de l'Union africaine a été la cause de plusieurs problèmes. C'est pour cette raison que le système des Nations Unies n'a pas été en mesure d'apporter un soutien cohérent à la Commission de l'Union africaine et aux programmes du NEPAD et a été conduit à séparer les activités de la Commission de l'Union africaine de celles du secrétariat du NEPAD et les financements de façon séparée, ce qui a débouché sur l'établissement de mécanismes d'assistance distincts pour les deux entités. C'est ainsi également que certains organismes ont signé simultanément un mémorandum d'accord avec la Commission de l'UA et une lettre d'accord ou un instrument analogue avec le secrétariat du NEPAD.

C. Renforcement des moyens d'action du système des Nations Unies

38. Tout comme elles ont beaucoup contribué au renforcement des capacités en Afrique, les entités du système des Nations Unies doivent également renforcer les leurs, notamment en vue de mieux assurer leur soutien, de renforcer la coordination entre elles et de resserrer leur collaboration avec la Commission de l'Union africaine ainsi qu'avec les gouvernements. Pour la plupart des organismes et institutions des Nations Unies, le renforcement des moyens d'exécution de ces tâches passe par l'accroissement des ressources financières, subordonné dans une large mesure aux fonds additionnels consacrés à leurs programmes en Afrique et, partant, aux ressources financières prélevées sur le budget ordinaire et mobilisées auprès de sources extrabudgétaires.

V. Suivi de la mise en œuvre

A. Importance du suivi

39. Le suivi est une fonction essentielle permettant de s'assurer que tous les engagements ont été pleinement tenus. Les gouvernements africains promoteurs du NEPAD ont bien compris à quel point le suivi efficace de la mise en œuvre du NEPAD était important. Cela a conduit à la création de mécanismes institutionnels tels que le Comité des chefs d'État et de gouvernement pour la mise en œuvre et le mécanisme d'évaluation intra-africaine. Le premier sert d'instrument de suivi et d'évaluation des progrès réalisés dans tous les aspects liés au NEPAD, et le second sert aux États membres participants de mécanisme d'autocontrôle des progrès accomplis dans la voie vers une meilleure gouvernance.

40. On s'accorde également de plus en plus sur la nécessité de créer un mécanisme cohérent permettant de suivre le degré d'évolution de l'engagement des partenaires de développement de l'Afrique. Ce besoin s'est particulièrement fait sentir devant les multiples engagements et initiatives pris en faveur de l'Afrique ces dernières années.

41. L'idée-force visant à s'assurer du respect des engagements pris vis-à-vis de l'Afrique, et fondée sur la notion de responsabilité mutuelle, a abouti à la création du Forum du partenariat pour l'Afrique. Le Forum, qui a été établi lors du Sommet

du G-8 tenu à Evian en France du 1^{er} au 3 juin 2003, veillera à ce que les engagements pris par la communauté internationale et par l'Afrique soient respectés en même temps qu'il définira des domaines d'action prioritaires en fonction du Plan d'action conjoint. À compter d'octobre 2006, le Forum produira, avec l'aide d'un service d'appui restreint, un rapport annuel pour renforcer ses capacités, en étroite coopération avec l'Union africaine et le secrétariat du NEPAD. En attendant, l'idée de la participation de la société civile à l'action de suivi a été proposée avec le lancement d'African Monitor, qui sera basé au Cap (Afrique du Sud).

B. Renforcement du processus de suivi

42. Face au nombre croissant des activités de suivi, il importe de noter l'attention accordée au suivi des résultats plutôt qu'aux produits des politiques ou des programmes uniquement. En sus de déterminer les produits nécessaires et fournis ou lesquels des services et programmes sont efficaces, le suivi axé sur les résultats évalue les effets induits ainsi que les progrès réalisés en matière de réduction de la pauvreté notamment. Il s'agit, dans le cas précis du NEPAD, de s'assurer du respect des engagements pris pour voir la différence que cela fait sur le plan pratique, par rapport aux résultats de développement escomptés par le NEPAD, notamment en matière d'élimination de la pauvreté.

43. Ce qui est déterminant dans un processus de suivi axé sur les résultats comme celui mentionné plus haut, ce sont des indicateurs précis et quantifiables des résultats escomptés, assortis d'objectifs cibles et de critères bien définis. Les indicateurs permettent effectivement de déterminer les progrès et les résultats enregistrés à mi-parcours et à l'achèvement des programmes.

44. La disponibilité à terme de données actualisées et fiables dans tous les pays figure, en sus des indicateurs précités, au cœur de tout système de suivi qui se veut efficace. Les sources des données doivent également faire l'objet d'un examen critique, dans la mesure où il se pourrait qu'il y en ait toute une gamme en Afrique et dans les pays donateurs, pour tout indicateur donné.

45. Le renforcement du processus de suivi exige donc que les données et les indicateurs soient nettement améliorés. Il faut également créer un mécanisme viable de suivi du respect des engagements pris, qui permettrait de consigner régulièrement les résultats des différents mécanismes de suivi dans un seul rapport.

46. Le Forum du partenariat pour l'Afrique, quelle que soit son importance, présente le défaut majeur de ne pas être ouvert à tous. Le Forum suit l'évolution des politiques d'aide, des échanges commerciaux et de la dette des pays membres de l'OCDE, alors qu'il n'existe à l'heure actuelle aucune structure similaire chargée de suivre et de coordonner les activités de coopération économique de pays donateurs émergents comme le Brésil, la Chine et l'Inde. Le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique devrait, en tant qu'organe de liaison du NEPAD au Siège de l'Organisation des Nations Unies, établir les contacts nécessaires avec les pays donateurs émergents pour définir le meilleur moyen d'assurer un suivi adéquat et d'en rendre compte à l'Assemblée générale.

VI. Recommandations

Tirer parti de l'élan suscité par les engagements pris au niveau international

Commerce

47. Étant donné que l'achèvement du cycle de négociations de Doha favorisera le développement de l'Afrique de plusieurs manières, le Groupe consultatif se déclare déçu par l'impasse dans laquelle se trouvent actuellement les négociations. Il demande instamment que l'on redouble d'efforts pour achever le cycle de Doha.

Allègement de la dette

48. Le Groupe consultatif recommande que les pays africains pauvres très endettés admissibles à l'Initiative PPTE, qui n'ont pas satisfait aux critères de performance et ceux qui n'y sont pas admissibles, y compris les pays à revenu moyen qui ne font pas partie des PPTE, bénéficient de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale. Il recommande que les institutions de Bretton Woods et la Banque africaine de développement donnent pleinement effet aux engagements pris par les trois institutions financières concernant l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale et que le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique soit tenu informé de la mise en application de ces nouvelles mesures.

Aide

49. Quand bien même le volume de l'aide destinée à l'Afrique a augmenté de 2001 à 2005, le Groupe consultatif estime que cette aide devrait comporter des apports réels de capitaux. Pour que le suivi de l'aide accordée du NEPAD soit plus efficace et systématique, il conviendrait d'y associer d'éventuels partenaires tels que le Brésil, la Chine, l'Inde et la République de Corée.

Mesures prises par les pays africains pour mobiliser un plus large soutien international

50. Il importe d'urgence que les dirigeants africains mettent en place un cadre adapté et techniquement cohérent pour résoudre le problème des relations institutionnelles entre la Commission de l'Union africaine et le secrétariat du NEPAD. Dans le même ordre d'idées, il faut aider à renforcer la capacité institutionnelle de la Commission de l'Union africaine, tout en préservant l'image positive qui s'attache au Nouveau Partenariat. Il faut en outre renforcer la capacité des communautés économiques régionales, qui doivent élaborer et mettre en œuvre les projets retenus dans le cadre du NEPAD, leur fournir les ressources financières nécessaires et les doter d'un personnel qualifié.

51. Pour une bonne mise en œuvre des projets du Nouveau Partenariat, il importe de renforcer les liens et la coordination entre les pays africains, les communautés économiques régionales, l'Union africaine, la Banque africaine de développement et la Commission économique pour l'Afrique.

52. Les pays africains doivent redoubler d'efforts pour que les priorités du Nouveau Partenariat soient prises en compte dans les stratégies nationales de

développement et pour que leurs ministères, notamment le Ministère des finances, participent plus activement au processus de mise en œuvre du NEPAD.

53. Il importe de forger un partenariat plus étroit entre les trois principaux moteurs du développement – le Gouvernement, le secteur privé et la société civile – en mettant en place des mécanismes de consultation multipartites facilitant leur participation à la mise en œuvre du NEPAD.

54. L'opinion publique doit être davantage sensibilisée au NEPAD et aux programmes retenus à ce titre. Les gouvernements des pays africains doivent lancer une stratégie efficace de communication et d'information afin de mieux faire connaître le NEPAD, de mobiliser toutes les parties prenantes et de rendre compte des progrès accomplis dans sa mise en œuvre.

Nécessité de renforcer l'appui du système des Nations Unies au NEPAD

55. Le système des Nations Unies continuera d'être un pôle important de l'aide fournie par la communauté internationale. Cependant, pour être un partenaire crédible et efficace dans la mise en œuvre du Nouveau Partenariat, le système des Nations Unies doit revoir et améliorer ses méthodes d'intervention en Afrique, notamment le cadre de coordination et de collaboration. Par ailleurs, un mécanisme de consultation entre le système des Nations Unies et la Commission de l'Union africaine devrait également prendre en compte le caractère multiforme de cette coopération.

56. Étant donné que le NEPAD est un programme de la Commission de l'Union africaine, il sera utile que le système des Nations Unies mette en place un mécanisme intégré d'appui à la Commission.

57. S'agissant de la portée de l'appui fourni par le système des Nations Unies au Nouveau Partenariat, le Groupe consultatif recommande que les entités du système des Nations Unies œuvrant en Afrique tiennent des débats approfondis sur les recommandations figurant dans le présent rapport.

Suivi de la mise en œuvre

58. Il importe de mobiliser l'appui international en vue de disposer de davantage de données récentes et fiables, ainsi que d'indicateurs mesurables, en renforçant les capacités dans le domaine des statistiques en Afrique.

59. Il importe en outre de rassembler régulièrement dans un rapport indépendant les données obtenues grâce aux différents mécanismes de suivi. Le Groupe consultatif estime qu'il faudrait étoffer le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique afin qu'il puisse fournir de précieux services à cet égard et aider l'ONU à s'acquitter de sa responsabilité globale de suivre les résultats des donateurs et des partenaires.

Annexe I

Membres du Groupe consultatif

Emeka Anyaoku (Nigéria) est actuellement Président du Fonds mondial pour la nature, Président du Conseil consultatif présidentiel pour les relations internationales du Nigéria et Vice-Président du Conseil d'administration du Centre du Sud à Genève. Ancien Secrétaire général du Commonwealth, il a également été Ministre des affaires étrangères dans son pays.

Jagdish Bhagwati (Inde) est professeur d'économie et de droit à l'Université Columbia et associé principal au Conseil des relations extérieures. Il a occupé les postes de conseiller économique principal du Directeur général de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, de conseiller spécial pour la mondialisation à l'ONU et de conseiller externe à l'Organisation mondiale du commerce. Un hommage lui a été rendu dans trois ouvrages commémoratifs et il a reçu de nombreux prix et distinctions honorifiques. Son dernier livre, *In Defense of Globalization* (Oxford University Press, 2004), a reçu un accueil élogieux dans le monde entier.

Kwesi Botchwey (Ghana) est le fondateur et le Président exécutif de l'African Development Policy Ownership Initiative. Ancien Ministre ghanéen des finances, il a été pendant de longues années Directeur des programmes de recherche sur l'Afrique au Center for International Development de l'Université de Harvard. Il a également dirigé le groupe chargé d'examiner la mise en œuvre du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 et est actuellement professeur associé en économie du développement international à la Fletcher School de Tufts University.

Michel Camdessus (France) est Président du Centre d'études prospectives et d'information internationales, Représentant spécial du Président de la République française pour l'Afrique et gouverneur honoraire de la Banque de France. Ancien Directeur général du Fonds monétaire international, il a été Président du Club de Paris et Président du Comité monétaire de la Communauté économique européenne.

Fantu Cheru (Éthiopie), chargé de cours sur l'Afrique et le développement à l'American University à Washington, est actuellement responsable du Programme économique mondial du Processus de Helsinki sur la mondialisation et la démocratie.

Ricardo Hausmann (République bolivarienne du Venezuela) est professeur de développement économique à la Kennedy School of Government de l'Université de Harvard.

Richard Jolly (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) est professeur honoraire à l'Institute of Development Studies au Royaume-Uni et chargé de recherche au Graduate Center de la City University of New York, où il est également codirecteur du projet sur l'histoire intellectuelle de l'ONU. Il avait pendant près de 15 ans été Directeur général adjoint de l'UNICEF et pendant cinq ans coordonnateur principal pour le Rapport sur le développement humain du Programme des Nations Unies pour le développement.

Anne Kristin Sydnès (Norvège) a été Ministre de la coopération au développement dans son pays. Elle possède une expérience de la recherche et du

secteur privé. Elle a été chargée de recherche et Directrice adjointe de l'Institut Fridtjof Nansen où elle a également travaillé sur les deux projets de réforme de l'ONU proposés par les pays nordiques. Elle a été directrice et conseillère principale sur les questions de responsabilité sociale à la compagnie pétrolière norvégienne Statoil.

Carol Lancaster (États-Unis d'Amérique) est professeur à l'Université Georgetown à Washington et chercheuse associée au Center for Global Development. Elle est également Directrice du Mortara Center for International Studies à l'Université Georgetown (un nouveau groupe de réflexion). Elle a été Administratrice adjointe de l'Agency for International Development des États-Unis, puis Secrétaire d'État adjointe pour l'Afrique, et a occupé maints autres postes dans l'Administration américaine.

Masaki Miyaji (Japon) est conseiller d'entreprise chez Mitsubishi. Il y a occupé les fonctions de vice-président exécutif à divers titres. Auparavant, il avait été pendant sept ans et demi Directeur général de la succursale de Johannesburg (qui s'occupait de tous les pays d'Afrique) de la société Mitsubishi. Il est par ailleurs membre du Groupe consultatif présidentiel pour quatre pays, à savoir l'Afrique du Sud, le Nigéria, le Ghana et la Tanzanie.

Julienne Ngo Som (Cameroun), spécialiste principale de recherche, est actuellement Directrice du Département de l'information scientifique et du développement technique au Ministère camerounais de la recherche scientifique et technique. Elle a été Ministre des affaires sociales et de la promotion de la femme dans son pays.

Cyril Ramaphosa (Afrique du Sud) est le Président exécutif de la Millennium Consolidated Investment. Il est Administrateur externe à la Johnic Holdings, au MTN Group Limited et à la South African Special Risks Insurance Association.

Ismail Serageldin (Égypte) est Directeur de la bibliothèque d'Alexandrie et professeur à l'Université de Wageningen aux Pays-Bas. Il est président et membre de divers comités consultatifs d'établissements universitaires, d'organismes de recherche, d'institutions scientifiques et internationales et d'organisations de la société civile, dont l'Institut d'Égypte (Académie égyptienne des sciences), l'Académie des sciences du tiers monde, l'Académie indienne des sciences agronomiques et l'Académie européenne des sciences et des arts.

Annexe II

Réunions et consultations tenues par le Groupe consultatif

<i>Date et lieu</i>	<i>Réunion avec</i>	<i>Membres du Groupe présents à la réunion</i>
2-3 février 2006 Addis-Abeba	<p>Commission de l'Union africaine</p> <p>Alpha Oumar Konare Président</p> <p>Patrick Mazimhaka Vice-Président</p> <p>Bernard Zoba Commissaire à l'infrastructure et à l'énergie</p> <p>Bience P. Gawanas Commissaire aux affaires sociales</p> <p>Elizabeth Tankeu Commissaire à l'économie rurale et à l'agriculture</p> <p>M. M. Mkwezalamba Commissaire aux affaires économiques</p> <p>Nagia Mohammed Essayed Commissaire aux ressources humaines, aux sciences et aux technologies</p> <p>C. A. Johnson Secrétaire de la Commission</p> <p>Ben Kioko Conseiller juridique</p> <p>Salif Sall Directeur de la politique de planification stratégique, du suivi, de l'évaluation et de la mobilisation des ressources</p> <p>Emile Ognimba Directeur des affaires sociales</p> <p>Geoffrey Mugumya Directeur, Paix et sécurité</p> <p>Kamel Esseghairi Directeur des affaires sociales</p> <p>Raymonde Agossou Chef des ressources humaines et de la jeunesse</p> <p>Simon N'Guiamba Consultant au Bureau des affaires économiques du Président</p>	Kwesi Botchwey

<i>Date et lieu</i>	<i>Réunion avec</i>	<i>Membres du Groupe présents à la réunion</i>
2-3 février 2006 Addis-Abeba	<p>Marie-Claire Umu Bisamaza Chargée de mission auprès du Vice-Président</p> <p>Commission économique pour l'Afrique</p> <p>Abdoulie Janneh Secrétaire exécutif</p> <p>Daniel Tanoé Chargé de mission auprès du Secrétaire exécutif</p> <p>Ehui Mamou Économiste</p>	Kwesi Botchwey
2-3 février 2006 Addis-Abeba	<p>Bureau de la planification des programmes et de la coordination</p> <p>Demba Diarra Économiste</p> <p>Ehui Mamou Économiste</p> <p>Ngartando D. Blayo Économiste hors classe</p> <p>Eltigani Ateem Conseiller régional</p>	Kwesi Botchwey
2-3 février 2006 Addis-Abeba	<p>Directeurs de programme de la Commission économique pour l'Afrique</p> <p>Aida Opaku-Mensah Chargée de la Division des services d'information pour le développement</p> <p>Kasirim Nwuke Chargé de la Division du commerce et de l'intégration régionale</p> <p>Augustin Fosu Directeur de la Division de la politique économique et sociale</p> <p>Ousmane Laye Chargé de la Division du développement durable</p> <p>Wambui Karanja Chargée du Centre africain pour le genre et le développement</p> <p>Okey Onyejekwe Directeur de la Division de la gestion des politiques de développement</p>	Kwesi Botchwey

<i>Date et lieu</i>	<i>Réunion avec</i>	<i>Membres du Groupe présents à la réunion</i>
2-3 février 2006 Addis-Abeba	<p>Eltigani Ateem Conseiller régional</p> <p>Demba Diarra Économiste</p> <p>Ngartando D. Blayo Économiste hors classe</p> <p>Yousif Suliman Directeur de la Division des ressources humaines et des finances</p> <p>Organismes des Nations Unies à Addis-Abeba</p> <p>Programme des Nations Unies pour le développement</p> <p>Bureau de liaison régional</p> <p>Dionou Fidele Représentant résident auprès de l'Union africaine</p> <p>Hannah Gutema Représentante résidente assistante auprès de l'Union africaine</p> <p>Bureau de pays</p> <p>Tomoko Nishimoto Représentant résident (par intérim)</p> <p>Soutien régional au Mécanisme d'évaluation intra-africaine du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique</p> <p>Zemenay Lakew Coordonnatrice principale du programme régional</p> <p>UNICEF</p> <p>Bruck Fikru Attaché de liaison</p> <p>Maes Bruno Planificateur principal/Responsable</p> <p>Fonds des Nations Unies pour la population</p> <p>Metchal Tilahun Attaché de liaison auprès de l'Union africaine et de la Commission économique pour l'Afrique</p> <p>Maria Lourdes M. Luces Attachée de liaison</p> <p>Jude Edochie Représentante résidente adjointe</p>	Kwesi Botchwey

*Date et lieu**Réunion avec**Membres du Groupe présents
à la réunion*

Union internationale des télécommunications

Chali Tumelo

**Haut Commissariat des Nations Unies
pour les réfugiés**Befekadu Berhanu
Chef de groupe**ONUSIDA**Bunmi Makinwa
Coordonnateur de pays**Programme des Nations Unies pour l'environnement**Strike Mkandla
Représentant auprès de l'Union africaine
et de la Commission économique pour l'AfriqueSewit Assefaw
StagiaireDeborah Chappat
Stagiaire, Volontaires des Nations Unies**Programme alimentaire mondial**Helen Bekele
Attachée de liaison**Organisation mondiale de la santé auprès de l'Union
africaine et de la Commission économique
pour l'Afrique**Gaetan R. Ouedraogo
Directeur**Bureau de liaison des Nations Unies – Union africaine**Boubacarr-Blaise I. Jagne
Chef du Bureau de liaison des Nations Unies
– Union africaine**Commission économique pour l'Afrique**Mamou Ehui
ÉconomisteEltigani Ateem
Conseiller régionalDemba Diarra
Économiste

<i>Date et lieu</i>	<i>Réunion avec</i>	<i>Membres du Groupe présents à la réunion</i>
2 février 2006 Bruxelles	<p>Union européenne</p> <p>A. Theodorakis Directeur général adjoint de la Direction générale du développement</p> <p>W. Olthof Direction générale du développement</p> <p>I. Driesmans Direction générale du développement</p> <p>K.F. Falkenberg Directeur général adjoint du commerce</p> <p>J. Wuenburger Direction générale du commerce</p>	Julienne Ngo Som
3 février 2006 Londres	<p>Ministère du développement international du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord</p> <p>Rosemary Stevenson Chef du Département de la politique africaine</p> <p>Graham Stegmann Directeur en 2005 et conseiller stratégique auprès du Conseil de direction</p> <p>Liz Peri Département de la politique africaine</p> <p>Ina-Ellen Ismail Chargée de la politique des relations extérieures au Département de la politique africaine</p> <p>Anne Schmidt Chargée des politiques au Département de la politique panafricaine du Ministère des affaires étrangères et du Commonwealth</p>	Richard Jolly Fantu Cheru
2-3 février 2006 Tunis	<p>Banque africaine de développement</p> <p>Donald Kaberuka Président</p> <p>Boubacar Sidibe Directeur du Département de l'agriculture et du développement rural</p> <p>Andrianarison Rakotobe Directeur du Département de l'infrastructure</p>	Emeka Anyaoku Masaki Miyaji

<i>Date et lieu</i>	<i>Réunion avec</i>	<i>Membres du Groupe présents à la réunion</i>
	Mah'moud Michael Conseiller principal du Groupe d'appui au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	
	Gabriel Negatu Spécialiste en chef de la gouvernance	
6-7 février 2006 Abuja	Président de la République du Nigéria Autres fonctionnaires de haut rang	Emeka Anyaoku Michel Camdessus Fantu Cheru Julienne Ngo Som Carol Lancaster Anne Kirstin Sydnés Masaki Miyaji
	Olusegun Obasanjo Président de la République du Nigéria	
	Ngozi Okonjo-Iweala Ministre nigérien des finances	
	Tunji Olagunju Président du Comité directeur du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	
6-7 février 2006 Abuja	Table ronde des hommes d'affaires africains	Richard Jolly
	Bamanga Tukur Président	
	Bashorun J. K. Randle Directeur	
	Chi-Chi Abagana Membre	
	Dotun Ajayi Coordonnateur de la région ouest-africaine	
	Samuel Ayodele Assistant exécutif du Président	
	Mike Ajeigbo Président de la Minaj Broadcasting International	
	Pat Nwobodo Présidente du Groupe Rowef Groupe de services financiers	
8-9 mai 2006 Tokyo	Représentants du Gouvernement japonais Entreprises	Carol Lancaster Masaki Miyaji Fantu Cheru
	Yasuhisa Shiozaki Vice-Ministre principal des affaires étrangères	
	Yoichi Otabe Directeur général des affaires subsahariennes au Ministère des affaires étrangères	

<i>Date et lieu</i>	<i>Réunion avec</i>	<i>Membres du Groupe présents à la réunion</i>
	<p>Shinichi Saito Vice-Président exécutif de l'Organisme japonais pour le commerce extérieur</p> <p>Izumi Arai Directeur exécutif résident pour l'Afrique à la Banque japonaise de coopération internationale</p> <p>Mikio Mori Directeur de la deuxième Division pour l'Afrique</p> <p>Jazushia Matsuoka Vice-Président de l'Agence japonaise de coopération internationale</p> <p>Tomohiko Mihara Député et Vice-Président du Club de soutien à l'Afrique</p> <p>Atsushi Hatakenaka Vice-Président principal de l'Agence japonaise de coopération internationale à la Banque japonaise pour la coopération internationale</p> <p>Hiroto Arakawa Directeur exécutif de la Banque Tapan pour la coopération internationale</p>	
11 mai 2006 Beijing	<p>Gouvernement chinois</p> <p>He Yafei Ministre assistant des affaires étrangères</p> <p>Li Qiangmin Directeur général adjoint du Département africain au Ministère des affaires étrangères</p> <p>Zhou Yabin Directeur général du Département des affaires ouest-asiatiques et africaines au Ministère du commerce</p> <p>Tin Lin Directeur adjoint du Bureau du Secrétariat du Comité de suivi chinois du Forum sur la coopération entre la Chine et l'Afrique du Département africain du Ministère des affaires étrangères</p>	Fantu Cheru Carol Lancaster
24 mai 2006 New York	<p>Table Ronde des hommes d'affaires africains Groupe du NEPAD chargé du secteur des entreprises</p> <p>Mike Ajeigbo Président de la Minaj Broadcasting International</p>	Emeka Anyaoku Fantu Cheru Julienne Ngo Som

<i>Date et lieu</i>	<i>Réunion avec</i>	<i>Membres du Groupe présents à la réunion</i>
	Sweet Giwa-Osagie Secrétaire exécutive du Groupe du NEPAD chargé du secteur des entreprises Nigéria	Carol Lancaster Masaki Miyaji
	Ken Ife Conseiller pour la politique auprès du Président de la Table ronde des hommes d'affaires africains	
